



Rapport du Président à la Séance Plénière

Séance du 15 novembre 2018

Rapport n°	18SP-1490
Commission(s)	Commission Environnement du 6 novembre 2018
Politique	Environnement
Objet	Rapport sur la situation en matière de développement durable 2018 de la Région Grand Est
Fonction Sous/fonction	7 - Environnement;

Dotée de compétences stratégiques en matière de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement du territoire, d'environnement ou encore de protection de la biodiversité, la Région Grand Est participe pleinement et par essence à la définition d'un modèle de société tourné vers l'avenir.

Les grands enjeux du développement durable, qu'il s'agisse de dérèglement climatique, d'impact environnemental des activités et des modes de vie, sont au cœur de l'action régionale. La Région est, par définition, l'échelon territorial clé et moteur des impulsions que l'action publique peut contribuer à faire naître et encourager pour inspirer un nouveau modèle de société.

Au-delà des grandes compétences qui lui sont confiées, la Région Grand Est a souhaité s'investir volontairement dans des domaines participant de la cohésion sociale, du vivre-ensemble et d'une approche raisonnée des activités et relations humaines.

Action en matière d'égalité Femmes-Hommes, commande publique responsable, encouragement à l'engagement citoyen des jeunes, sensibilisation à l'Altérité, accès au numérique et développement du digital... autant de projets structurants, innovants, collectifs qui contribuent à une meilleure qualité de vie, à de plus grandes interactions entre les citoyens.

La Région, par son action quotidienne, contribue à ce grand projet de société qui vise à permettre de créer les meilleures conditions pour les générations à venir.

Le Grand Est compte des atouts incroyables en termes de biodiversité et d'espaces naturels qu'elle contribue activement et en premier ressort à protéger.

A cet effet, la Région accompagne les acteurs locaux engagés et mobilisés en faveur de l'agriculture biologique, de l'économie circulaire, de la transition énergétique, de l'insertion par l'activité économique...

La Région Grand Est initie, par ailleurs, de grands projets d'avenir notamment en faveur de la méthanisation afin d'anticiper la fin annoncée des énergies fossiles ou pour assurer une reconversion territoriale mais aussi énergétique des implantations nucléaires et d'exploitation charbonnière. Ce ne sont que quelques exemples.

Ce n'est que par une approche globale de notre territoire et de ses acteurs qu'une stratégie de développement durable peut être initiée. La Région Grand Est se veut moteur de cette stratégie et contribuera à la feuille de route de la France en matière d'Objectifs de Développement Durable qui sera présentée à l'ONU à l'automne 2019.

Le présent rapport expose la situation 2018 en matière de développement durable de la Région Grand Est tant sur les politiques publiques mises en œuvre que sur le fonctionnement de l'administration.

La loi portant sur l'engagement national pour l'environnement (Grenelle II) prescrit aux Régions comme à l'ensemble des communes, intercommunalités et départements de plus de 50 000 habitants, d'élaborer un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Ce rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable inscrites à l'article L 110-1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la transition vers une économie circulaire.

Il fait état à la fois d'un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis œuvre ainsi que des actions conduites au titre du fonctionnement interne de la collectivité et de la gestion du patrimoine.

Le rapport sur la situation en matière de développement durable 2018 présente les faits marquants de l'année passée et illustre ainsi la prise en compte des enjeux du développement durable dans les dispositifs régionaux et dans le fonctionnement de l'administration régionale.

Celui-ci est consolidé pour la première fois par la présentation de 59 d'indicateurs sélectionnés pour leur pertinence, leur pérennité et leur disponibilité. Ils ont vocation à être actualisés d'une année sur l'autre afin de mettre en lumière non plus une vision statique mais une vision dynamique de la situation en matière de développement durable.

I. Les politiques, orientations et programmes mis en œuvre au regard des finalités du développement durable

1. La Région Grand Est poursuit son accompagnement des démarches exemplaires en faveur d'un urbanisme raisonné et durable

La Région a lancé un Appel à projets « Urbanisme Durable » en juillet 2017 à destination des communes et leurs intercommunalités, des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales pour des projets d'aménagement à prédominance habitat devant obligatoirement s'inscrire dans une logique de réduction de la consommation d'espace via :

- une opération de reconversion de friche industrielle, militaire, ferroviaire, commerciale, etc.,
- ou une opération de renouvellement urbain hors quartiers prioritaires de la politique de la ville et Nouveau Programme National de Renouveau Urbain,
- ou une opération de densification du tissu urbain existant.

L'objectif est d'encourager par cet appel à projets les démarches exemplaires en faveur d'un urbanisme raisonné et durable en affirmant l'ambition politique d'aménagement et d'urbanisme durable en lien avec les schémas stratégiques adoptés : Schéma de Cohérence Écologique, Schéma Régional Climat Air Énergie, et à venir, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Les projets, conçus selon une approche globale et multithématique (déplacements, habitat, biodiversité, paysages, déchets, eau,...), doivent répondre aux enjeux énergétiques et climatiques en intégrant les enjeux suivants :

- la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et des identités paysagères,
- la maîtrise de l'énergie et la préservation des ressources,
- l'amélioration ou la préservation du cadre de vie et des liens sociaux,
- la gestion multimodale des déplacements,
- le développement économique local.

La première édition de cet appel à projets a permis de soutenir 9 d'aménagements portant par exemple sur l'aménagement ou l'extension d'écoquartiers, sur la requalification de friches ou sur l'aménagement ou la requalification de quartiers.

2. Une région 100 % connectée

Enjeu majeur de l'aménagement du territoire, le déploiement du Très Haut Débit avec la fibre optique est un facteur d'attractivité pour toute la région qui sera la première de France à être 100 % connectée.

La Région est maître d'ouvrage du projet sur l'ensemble des 7 départements du Grand Est (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges) constituant le plus grand Réseau d'Initiative Publique (RIP) de France. En partenariat avec les Conseils Départementaux, elle a confié son exploitation et sa commercialisation à l'entreprise Losange qui va déployer environ 830 000 prises (en-dehors des communes où les opérateurs privés investissent sur leurs fonds propres) pour un investissement total estimé à 1,3 milliard d'euros.

En Alsace, le déploiement du Très Haut Débit a déjà bien commencé. La Région est également maître d'ouvrage en partenariat avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. La concession est confiée à l'entreprise Rosace.

En Moselle, le Syndicat Mixte Moselle Fibre avec le soutien de la Région Grand Est met également en œuvre son réseau d'initiative publique pour raccorder 140 000 prises en cinq ans dans les 14 EPCI membres. Plusieurs EPCI de Moselle disposent par ailleurs d'un réseau intercommunal Très Haut Débit.

L'ambition du projet consiste à apporter la fibre et le très haut débit dans chaque foyer, dans chaque entreprise, dans chaque service public, y compris dans le village le plus isolé. Cela permettra de rétablir une égalité de traitement entre le rural et l'urbain et d'apporter des opportunités de développement économique et d'attractivité pour les territoires.

3. CLIMAGRI : Vers une stratégie régionale Air-Climat-Énergie en agriculture, élevage, viticulture et forêt

La Région Grand Est est lauréate de l'appel à projets national 2017 « Initiation et mise en œuvre de nouvelles démarches et nouveaux diagnostics ClimAgri® à l'échelle régionale » lancé par l'ADEME.

Via cet engagement, la Région Grand Est s'est donnée pour ambition d'ici septembre 2018 de :

- comprendre les enjeux Air-Climat-Énergie en agriculture, viticulture et forêt par la réalisation d'un diagnostic régional co-construit et partagé avec les acteurs du territoire à partir d'une situation initiale ;
- partager une vision commune de l'agriculture, de la viticulture et de la forêt à l'horizon 2035 et/ou 2050 : via l'élaboration de simulations des impacts des actions d'atténuation, leur hiérarchisation en termes d'impacts énergie, air et GES et la construction de scénarios ;
- identifier les priorités d'actions, les planifier et les évaluer (au moins sur la partie GES-énergie) : via la co-construction d'un plan d'actions ;
- communiquer et valoriser les résultats de l'étude le plus largement possible ;
- fédérer, créer une cohésion : en sensibilisant et en faisant travailler les acteurs du territoire ensemble autour d'un même projet avec des enjeux partagés.

Cette démarche volontariste permettra, à partir de 2019 et après, d'alimenter les politiques régionales, notamment celles liées à l'agriculture, à la forêt, à la viticulture en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, au Schéma Régional Biomasse, etc.

4. Le Schéma régional de développement touristique entend développer un tourisme durable porteur de sens

Le choix de la Région Grand Est de fonder sa stratégie de développement du tourisme l'excellence et de poursuivre une finalité de développement significative, en donnant du sens aux nombreuses actions portées par de multiples acteurs. Cette stratégie doit conduire à construire une politique de développement du tourisme qui soit véritablement durable en veillant en permanence aux impacts sociaux, économiques et environnementaux des actions, des dispositifs, des projets.

L'enjeu aujourd'hui est de pouvoir apporter l'accompagnement nécessaire aux acteurs touristiques, aux porteurs de projets pour les aider à concevoir des projets durables. La Région s'est ainsi fixée comme objectifs de faire du Grand Est la destination leader du tourisme de sens et d'être une région exemplaire pour la durabilité de son tourisme via son programme écotouristique et de tourisme de nature.

Parmi les grandes tendances qui structurent le développement des pratiques touristiques, la recherche d'une expérience personnelle représente une attente forte chez les visiteurs. Cette tendance s'appuie sur le rejet du tourisme de masse et une demande croissante du visiteur de prendre part à sa propre visite, en tant qu'acteur, avec la possibilité d'échanger avec des interlocuteurs locaux : habitants, artistes, artisans, commerçants, étudiants...

Ainsi, le tourisme créatif (fondé sur le savoir-faire et les pratiques amateurs, souvent par des passionnés) repose sur l'échange entre visiteurs et les savoir-faire d'une destination et leurs propres centres d'intérêt. Les activités créatives ouvrent le champ des possibles et permettent aux touristes de vivre des expériences en immersion. C'est un tourisme qui crée du sens, du lien, de la valeur. Cette évolution des pratiques correspond parfaitement à l'offre touristique de la région Grand Est.

Au-delà de cette nécessaire approche globale, transversale, capable de répondre aux différentes finalités du développement durable, il importe d'accompagner le développement de l'écotourisme dont le déploiement sera de nature, par l'exemple, à promouvoir les démarches de durabilité.

En effet, l'écotourisme est naturellement un atout majeur du Grand Est qui compte 6 Parcs Naturels Régionaux (PNR), un Parc Naturel National en projet, 1 réserve mondiale de biosphère, 21 réserves naturelles nationales, 25 réserves naturelles régionales et de très nombreux sites et espaces protégés exceptionnels. En cohérence avec les objectifs du SRADDET, le développement du tourisme doit s'appuyer fortement sur l'essor de l'écotourisme et de l'offre de sports de pleine nature constituée d'une centaine de lieux de baignade et d'une trentaine de parcs de loisirs de pleine nature.

Ces atouts prédisposent la Région à valoriser, outre l'écotourisme déjà cité, une offre attractive de « tourisme de nature » dans ses différentes composantes :

- Les activités-loisirs de pleine nature qui font plus spécifiquement référence à des activités sur des sites de loisirs aménagés (sites de baignade, parcs de loisirs type accrobranche, bike parc...).
- Les sports de pleine nature qui bénéficient dans le Grand Est d'un cadre naturel de qualité et selon le cas d'aménagements pour leur pratique (ex. Les Vosges pour escalade, VTT, ski...).

5. Jeun'Est : accompagnement et émancipation des jeunes de 15 à 29 ans

La démarche Jeun'Est contribue à l'épanouissement des personnes et à la cohésion et à la solidarité intergénérationnelle. Elle vise à accompagner, soutenir et encourager les initiatives des jeunes de 15 à 29 ans du Grand Est et se décline en un portail informatique, une application pour les jeunes de 15 à 29 ans et une carte unique pour tous les lycéens.

Le Grand Est compte un million de jeunes de 15 à 29 ans et Jeun'Est a vocation à favoriser l'accès à la culture et à la pratique du sport par l'allocation de certains avantages financiers. Par ailleurs, la mise en place de bons plans et de jeux-concours permet aux jeunes de la région de profiter de tarifs avantageux, de cadeaux, de places gratuites, ... auprès de nombreux partenaires régionaux.

Enfin, Jeun'Est est un canal de communication direct entre la Région et les jeunes qui leur permettra d'accéder facilement aux aides qui peuvent soutenir leurs projets, aux politiques régionales et aux actualités qui les concernent. Il permet ainsi notamment de découvrir les autres actions que la Région met en place pour les jeunes comme : les projets « Expériences de jeunesse », l'activité du Conseil régional des Jeunes, les Jeunes talents du Grand Est, le Service civique, les actions du Mois de l'Autre et les témoignages des lycéens qui ont bénéficié d'aides et d'actions de la Région.

6. La péniche du Grand Est pour proposer des spectacles et des animations au cœur du territoire

La Région Grand Est inscrit dans ses priorités le développement de l'offre culturelle et sa diffusion dans les territoires. Aussi, s'appuyant sur son réseau de voies navigables, le 2ème de France avec plus de 2 136 kms, dont des parties transfrontalières pour la Meuse, la Moselle et le Rhin, la Région a affrété une péniche qui sillonne les canaux du Grand Est jusqu'à l'automne, selon 2 circuits de 5 étapes afin de proposer une série de spectacles et d'animations au cœur de ses territoires.

Ce projet qui s'appuie sur un mode de transport doux, vise à promouvoir dans les territoires les atouts du Grand Est notamment dans les domaines culturels, touristiques et patrimoniaux. Une programmation riche et variée, construite à partir des ressources et des productions régionales, est ainsi proposée : concerts, spectacles, expositions, cinéma de plein air, ateliers, métiers d'arts, rencontres sur des thématiques touristiques, gastronomiques, environnementales ou encore économiques.

Ces animations se déroulent à la fois dans la péniche Grand Est aménagée d'une salle de spectacle de 80 places en cale et d'un plateau ouvert sur le pont et dans trois tentes de réception qui complètent le dispositif à quai.

7. Le développement des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics des entreprises

La Région Grand Est est la seule région de France à proposer une couverture totale de son territoire par des facilitateurs des clauses sociales permettant :

- d'identifier les potentiels d'un territoire ;
- d'augmenter la part d'activité des Entreprises Adaptées et des structures de l'insertion par l'activité économique et la mise en œuvre de critères sociaux dans les marchés publics et/ou privés afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ;
- d'aider au suivi des conditions d'exécution de ces marchés.

Les parcours d'accès ou de retour à l'emploi s'organisent territorialement. C'est donc dans cette logique que la mise en œuvre des clauses sociales s'est développée, avec l'apparition d'un nouveau métier : le facilitateur des clauses sociales.

Celui-ci assure la sensibilisation, l'information, le conseil aux acheteurs, anime le partenariat local avec l'ensemble des acteurs emploi/insertion/formation afin de repérer, préparer et placer les publics en situation de travail. Enfin, il est l'interlocuteur des entreprises à qui la clause s'impose. Il va les accompagner dans la mise en œuvre d'une modalité d'exécution qui répond à la fois à leur obligation contractuelle tout en préservant leur organisation opérationnelle.

Il est indispensable que l'ensemble des acheteurs d'un même territoire s'appuie sur les compétences d'un même facilitateur. C'est une demande des entreprises qui construisent alors des relations de confiance avec le facilitateur qui garantit une harmonisation des pratiques qui rassure. Ayant une vue d'ensemble de la commande publique de son territoire, il est à même d'envisager des modalités de mise en œuvre qui favorisent les logiques de parcours des bénéficiaires, des consolidations de postes pouvant mener à de l'emploi pérenne.

La Région a donc décidé, dans le plan d'action d'Orchidée, son schéma de développement des achats responsables, de soutenir les facilitateurs du Grand Est dans le cadre de conventions. Celles-ci permettent à la Région Grand Est d'être la seule région couverte en totalité et par une offre de service harmonisée, à destination des acheteurs et des entreprises.

Deux logiques distinctes mais complémentaires contribuent à la mise en œuvre de clauses sociales d'insertion ; l'intégration individuelle dans l'entreprise et la promotion des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) ou du Secteur Protégé (travailleurs handicapés).

Pour la première, l'IAE et ses partenaires savent s'organiser territorialement afin de proposer des parcours d'accès ou de retour à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Mais lorsque les parcours s'achèvent et qu'il faut envisager des recrutements par les entreprises classiques, les publics souffrent trop souvent d'une mauvaise image et sont rarement recrutés.

L'obligation d'insertion professionnelle liée à la clause d'insertion dans les marchés publics permet alors de se concentrer, avec l'entreprise, sur les compétences réelles des candidats et non sur des représentations et faiblesses supposées.

Au-delà de cette obligation centrée sur l'intégration individuelle dans l'entreprise, la Région s'attache également à promouvoir des formes d'achats socialement responsables soutenant les acteurs locaux et leurs démarches d'accompagnement vers l'emploi, que ce soit dans le cadre de marchés réservés ou d'achats directs auprès des structures de l'IAE et du secteur protégé.

II. Les indicateurs relatifs aux politiques publiques de la Région au regard des 5 finalités du développement durable

Les 39 indicateurs présentés ci-dessous sont regroupés selon la finalité du développement durable principale à laquelle ils répondent. Ils relèvent des politiques en faveur de la transition énergétique et écologique, des transports et de la mobilité, de l'aménagement, de la culture et du patrimoine, de la santé, de la formation, de l'éducation et de l'agriculture.

1. La lutte contre le changement climatique

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre de bâtiments rénovés au niveau BBC ayant fait l'objet d'une aide régionale	46 bâtiments 26 000 m ²	2017	La Région accompagne les collectivités et les associations dans la rénovation énergétique de leur patrimoine. L'objectif est de les amener à des rénovations performantes d'un point de vue énergétique et de les inciter à recourir aux matériaux biosourcés.
MWh d'énergie économisée annuellement grâce aux investissements aidés par la Région	33 982 MWh	2017	La Région, dans le cadre de sa politique de l'économie circulaire finance les investissements en faveur de l'efficacité énergétique des entreprises.
MWh d'installation de production d'énergies renouvelables ayant fait l'objet d'une aide régionale	4,9 MWh	2017	La Région finance les études de faisabilité méthanisation et les investissements dans les domaines suivants : Bois énergie, Géothermie, Hydroélectricité, Photovoltaïque et Solaire thermique.
Nombre de trains/kilomètres annuel (en milliers)	26 724	2017	Première région de France après l'Île De France
Nombre de voyageurs/km	1 939 500 000 voyageurs.kilomètres	2017	Ce chiffre correspond au nombre de voyageurs multiplié par le nombre de kilomètres parcourus
Nombre de trains par jour	1 676 trains/jour	2017	informations rendues publiques dans le rapport d'activité annuel de la

			SNCF en Grand Est - Première région de France après IDF
Nombre de cars TER par jour	450 cars/jour	2017	-
Régularité du service (%)	94,62 %	2017	La Région est la 2ème région de France après la Bretagne. La performance du TER Grand Est se situe 4 points au-dessus de la moyenne nationale
Nombre de connexions et de calculs d'itinéraires sur les 3 Systèmes d'Information Multimodale	4 723 000 connexions	2017	3 sites d'informations permettent aux usagers de trouver leur itinéraire : Vialsace, Vitici, SimplicIM

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre de communes engagées dans une démarche sans pesticides	353	2017	La distinction "Commune Nature" porte sur l'Alsace depuis 2011 et la Lorraine depuis 2017. Elle sera déclinée à l'échelle Grand Est en 2018 - Niveau 1 : 50 - Niveau 2 : 133 - Niveau 3 : 170
Nombre d'espaces engagés dans une démarche sans pesticides	11	2017	- Niveau 1 : 0 - Niveau 2 : 5 - Niveau 3 : 6
Nombre d'acteurs et de territoires touchés par une action Trame Verte et Bleue	24 acteurs engagés 25 territoires	2017	Le nombre de dossiers retenus par territoire : 7 dossiers en Champagne Ardenne, 9 en Lorraine, et 9 en Alsace. Le nombre de dossiers retenus à l'échelle d'un territoire « vaste » : 6 dossiers retenus couvrant à minima l'Alsace ou la Lorraine ou la Champagne Ardenne ou le Grand Est
Surfaces classées en Réserves Naturelles Régionales	4 483 ha	2017	Le Grand Est compte actuellement 25 Réserves Naturelles Régionales
Surfaces gérés par les Conservatoires d'Espaces Naturels du Grand Est	14 381 ha	2017	-
Superficies rendues à l'urbanisation	51 ha	2018	-
Surfaces de vergers replantés via le dispositif de soutien régional	126,3ha	2018	Les arbres fruitiers offrent nourriture, abris, lieux de reproduction et d'hivernage pour un grand nombre d'espèces animales, végétales (lichens, mousses, etc.) et de champignons. En outre, les nombreuses variétés fruitières et la strate herbacée (prairie) contribuent également à la biodiversité de ce milieu semi-naturel
Nombre d'édifices classés Monuments Historiques bénéficiant d'une aide régionale en	49 édifices	2018	-

2018			
Nombre d'édifices non protégés et inscrits aux Monuments Historiques bénéficiant d'une aide régionale	67 édifices	2018	-

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre de projets soutenus dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3)	13 actions	Jusqu'au 30 septembre 2018	Depuis la signature du PRSE3 en novembre 2017, la DREAL, l'ARS et la Région Grand Est ont accompagné le déploiement de 38 actions sur tout le territoire. C'est le fruit d'un travail partenarial et concerté de qualité entre les institutions pilotes et d'une mobilisation forte de l'ensemble de la communauté santé environnement.
Nombre de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles soutenues	13 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles	2017	Ce nombre est en constante augmentation et démontre bien la volonté de la Région d'améliorer l'accès à la santé de la population sur tout le Grand Est.
Nombre de Contrats Locaux de Santé (CLS) engagés sur les territoires	3 Contrats Locaux de Santé (2017	Ce nombre est en augmentation et il traduit bien l'engagement de la Région aux côtés des acteurs locaux, pour le développement d'actions de promotion de la santé au plus près des habitants.
Nombre de points d'arrêt routier mis en accessibilité	880 points d'arrêt TER 20 000 points d'arrêt Interurbain	2017	-
Nombre de gares mises en accessibilité	5 gares	2018	37 gares en accessibilité à l'horizon 2024
Nombre de COREST et participation annuelle moyenne	15 COREST 40 participants en moyenne	2017	Le COREST est un outil de gouvernance locale de l'offre de transport territoriale
Nombre de cartes solidaires distribuées avec les Missions Locales et Pôle Emploi	5 952 cartes	2017	-
Nombre de prises THD déployées	95 000 prises	Au 1 ^{er} août 2018	-
Nombre de communes raccordées au THD	256 communes	Au 1 ^{er} août 2018	-

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre d'associations participant au programme régional d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable	64 associations	2018	Ces associations aux profils et aux compétences variés permettent de proposer une offre d'éducation à l'environnement sur l'ensemble du territoire du Grand Est.
Nombre de lycées engagés dans la démarche lycées en transition	55 lycées	2018	2018 est la première année d'existence de « Lycées en transition ». Les projets concernent l'alimentation durable, la gestion écologique des espaces extérieurs et la Qualité de l'Air Intérieur (QAI).
Nombre de projets sur la citoyenneté proposés aux lycéens	36 projets proposés par 27 structures	2017/2018	Ces projets proposés aux lycéens des 353 lycées du Grand Est portent sur l'éveil aux médias, la formation de délégués, la découverte du monde des associations, l'éducation civique, la citoyenneté et l'écologie, et l'engagement. Chaque lycée s'engage sur au moins 1 projet dans l'année.
Nombre de formations soutenues par la Région et liées aux métiers verts	178 formations	2018	178 formations à des métiers verts délivrées sur 452 sites de formation dans le Grand Est
Nombre de personnes bénéficiant d'actions de la Région pour s'orienter ou se former	170 785 personnes	2018	Dans le détail : 39 000 apprentis 15 200 inscrits en formations sanitaires et sociales 40 585 demandeurs d'emplois 85 000 jeunes suivis en Mission Locales L'indicateur est non exhaustif, certains dispositifs étant plus difficiles à mesurer (fréquentation d'évènements, etc.)
Nombre de festivals développés dans le milieu rural	26 festivals	2018	Cette action contribue au développement culturel des territoires
Nombre de structures présentes sur le territoire pour la diffusion en milieu rural	3 structures	2018	Ce dispositif contribue à la diffusion de la culture dans les zones rurales
Nombre de festivals de cinéma en milieu rural et nombre de circuits itinérants présents en milieu rural	3 festivals 3 circuits	2018	Ce dispositif contribue à la diffusion de la culture dans les zones rurales

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre d'entreprises bénéficiant de la marque « Valeur Parc naturel régional »	71 entreprises	2018	Les 3 domaines concernés sont l'hébergement/restauration, les produits locaux et artisanaux et les activités de loisirs et de découvertes.
Surfaces converties en agriculture biologique	127 854	2017	+9,6% par rapport à 2016
Nombre d'exploitations converties en agriculture biologique	2 222	2017	+13,3 % par rapport à 2016
Surfaces accompagnées par le dispositif régional « prévention des risques en agriculture »	43,97 ha	(septembre 2018)	surfaces accompagnées au titre du dispositif d'intervention régional Protection des cultures maraîchères et fruitières contre les aléas climatiques

III. Les faits marquants de l'action de l'administration régionale au regard des 5 finalités du développement durable

Les actions présentées pour ce rapport 2018 portent tant sur la limitation de l'impact environnemental du fonctionnement de l'administration régionale que sur l'amélioration de la qualité de vie dans les bâtiments administratifs ou dans les lycées.

1. Un entretien des locaux qui privilégie les produits écolabelisés et intègre des personnes en insertion

La Région Grand Est a souhaité que, dans le cadre du renouvellement du marché de nettoyage des locaux administratifs de la Région Grand Est - sièges et agences - représentant 31 bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire, les prestations demandées répondent aux objectifs fixés par le schéma régional d'achats Orchidée.

La volonté forte de réduction de l'impact environnemental de cette prestation s'est traduite dans les demandes aux titulaires de fournir des produits bénéficiant de l'écolabel européen pour les papiers, le savon et les nettoyeurs universels. Ce label garantit en effet la qualité du produit et son impact environnemental réduit par rapport à un produit équivalent standard.

De même, concernant le tri des déchets, le titulaire doit mettre à disposition de ses agents des chariots afin de respecter le tri sélectif des déchets mis en place par la Région Grand Est.

Un volet social ambitieux a également été intégré dans ce marché avec des choix et des approches différenciées et adaptées selon les sites. Les marchés comportent soit une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique avec l'obligation d'intégrer du personnel en insertion, soit sont réservés aux structures d'insertion par l'activité économique.

2. La Région Grand Est primée pour un lycée de Haute qualité environnementale

La Région Grand-Est a reçu le prix national de la meilleure construction publique, certifiées HQE® (Haute Qualité Environnementale) en 2017, pour la construction du bâtiment « externat/administration » du lycée Decomble à Chaumont. La remise du trophée a eu lieu lors d'une cérémonie de remise des awards, organisée par les organismes certificateurs CERIVEA et CERWAY le 5 juillet 2018 à Paris.

Ce bâtiment exemplaire s'inscrit dans une opération globale de restructuration/extension du lycée Decombe d'un montant de 51 M€. Celle-ci fait suite à la fusion administrative de deux lycées professionnels chaumontais et consiste à regrouper toutes les activités du nouveau lycée sur un seul site.

La surface globale du projet est de l'ordre de 20 000 m². Le bâtiment dédié à l'internat est conservé et restructuré. Les autres bâtiments sont neufs (externat/administration, demi-pension, ateliers et logements de fonction).

Il s'agit d'une opération réalisée en site occupé avec une succession de phases de démolition, de construction et de réhabilitation. Les travaux ont démarré en 2014 et s'achèveront en 2019.

La globalité du projet a été menée selon une démarche HQE et un processus de certification a été engagé sur le bâtiment externat/administration (bâtiment livré en 2017, objet du trophée) et sur les deux bâtiments d'atelier (en cours de construction).

La certification impose d'atteindre un niveau de performance sur un certain nombre de critères. La qualité environnementale d'un bâtiment est en effet son aptitude à satisfaire trois exigences complémentaires :

- maîtriser les impacts du bâtiment sur l'environnement extérieur,
- créer un environnement confortable et sain pour ses utilisateurs,
- préserver les ressources naturelles en optimisant leur usage.

Les points remarquables du projet sont les suivants :

- performances liées à la construction : intégration paysagère, forte végétalisation de la parcelle, recherche d'un équilibre entre les déblais et les remblais, chantier à faible nuisance, valorisation de plus de 50% des déchets de chantier, amélioration de la diversité des espèces végétales, choix de matériaux à faible impact environnemental, réutilisation de certains matériaux issus de la démolition pour les allées piétonnes,
- performances liées à la gestion du bâtiment : bâtiments basse consommation, étanches à l'air, avec une isolation renforcée, une ventilation double flux, un éclairage artificiel en LED, un raccordement au réseau de chaleur de la Ville basé à plus de 80% d'énergie renouvelable, des équipements sanitaires économes en eau, des locaux techniques accessibles et un plan de comptage des consommations en eau, en chaleur et en électricité,
- performances liées au confort et à la santé des utilisateurs : choix de matériaux à faible impact sanitaire, ventilation de tous les espaces, éclairage naturel important, traitement acoustique des espaces.

3. L'organisation de visioconférences ou l'usage des transports en commun comme alternative aux déplacements automobiles.

Le travail sur différents sites ainsi que le schéma organisationnel des services ont amené la Région à repenser les déplacements professionnels avec en premier lieu le développement des audioconférences grâce au déploiement d'un matériel téléphonique performant et au recours accru aux visioconférences (plus de 2 800 visioconférences organisées en 2017).

L'usage des transports en commun a également été facilité afin de réduire au maximum les déplacements automobiles. Ainsi, des cartes de circulation sur le réseau TER Grand Est sont à disposition des agents sur réservations pour les déplacements professionnels et une navette a été mise en place pour relier la Maison de la Région de Châlons-en-Champagne à la gare Champagne-Ardenne TGV.

Enfin, 2 espaces de co-working sont désormais utilisables par les agents de la Région dans les agences de Nancy et d'Épinal.

L'ensemble de ces dispositions permet de réduire l'impact environnemental des différentes réunions mais également de réduire la fatigue et le stress des déplacements automobiles potentiellement chronophages et accidentogènes.

4. La mise en place dans les territoires de plateformes d'infirmières et d'assistantes sociales

La mise en place d'un service de médecine préventive destiné à l'ensemble des personnels de la Région Grand Est doit permettre aux agents de la collectivité de bénéficier d'un suivi médical régulier et identique quel que soit le lieu d'exercice.

Ce plateau se mettra en place à partir du 4ème trimestre 2018 et il sera composé dans un premier temps d'un médecin de prévention référent, de 8 infirmier(e)s de santé au travail ainsi que de 3 assistantes. Le recrutement d'un second médecin de prévention est également prévu.

Les missions de ce plateau de médecine préventive sont définies par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifié par le décret n°2015-161 du 11 février 2015.

Ainsi, le médecin de prévention aura pour mission d'apporter aide et conseil dans les domaines suivants :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services,
- l'hygiène générale de l'environnement de travail,
- l'adaptation des postes, des techniques et rythmes de travail en tenant compte de la physiologie humaine,
- la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et risques professionnels,
- la prévention et l'éducation sanitaire par un suivi individuel et collectif.
- la participation au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- l'animation et la coordination du plateau de médecine de prévention.

Sous la responsabilité du médecin de prévention, l'équipe infirmière interviendra pour :

- participer à la surveillance de la santé des agents selon les protocoles établis par le médecin de prévention ;
- procéder aux vaccinations ;
- assurer le suivi médical des agents en situation de handicap ;
- animer les actions d'informations ou de prévention :
 - des risques psychosociaux et des troubles musculo-squelettiques
 - dans les domaines de la santé, de l'ergonomie, de la toxicologie.

L'implantation sectorisée des 8 postes d'infirmières s'est faite à partir des critères de distance géographique (facilité le déplacement pour se rendre dans les différents établissements), de nombre d'établissements et du nombre des agents.

En lien avec d'autres acteurs de la collectivité et dans le cadre des missions transversales, l'ensemble de l'équipe :

- participera au développement du travail collaboratif avec les services de la DRH afin de prévenir les inaptitudes au travail et à accompagner les situations de reclassement des agents reconnus inaptes.
- contribuera aux actions de prévention, et d'une manière plus générale à la démarche transversale de pluridisciplinarité dont l'objectif sera de promouvoir une qualité de vie au travail pour l'ensemble des personnels de la collectivité.

L'ensemble de ces actions permettra une meilleure connaissance des agents et de leur environnement de travail, devrait faciliter la mise en œuvre de réponses adaptées aux situations d'inaptitudes qu'elles soient temporaires ou définitives et contribuera à travers l'accompagnement individualisé et/ou collectif au développement du bien-être au travail.

5. La mise en œuvre du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes

La Région Grand Est s'est engagée en matière d'égalité Femmes-Hommes, aussi bien dans le cadre de sa politique de Ressources Humaines qu'au profit des citoyens du Grand Est, en signant, le 15 mai 2017, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Dans le respect des principes énoncés dans la Charte, la Région entend prendre des mesures volontaristes visant à :

- assurer en toute transparence la promotion et les opportunités de développement de carrière,
- garantir une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux hiérarchiques et un recrutement équitable,
- assurer des conditions de travail appropriées, sécurisées et sans danger pour la santé,
- permettre aux agents de concilier au mieux la vie familiale, sociale et professionnelle, en introduisant notamment des mesures relatives à l'aménagement du temps de travail.

La Région a conduit en 2018, dans le cadre de la préparation un plan d'actions en faveur de l'Egalité Femmes-Hommes 2019-2021, une enquête auprès des jeunes de 15 à 29 ans du Grand Est afin de connaître leur vécu et ressenti des inégalités Femmes-Hommes, dans l'objectif de conduire des actions ciblées vers ce public.

Le Conseil régional du Grand Est, a adopté son rapport annuel sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes, le 29 mars 2018. Celui-ci dresse un état des lieux des actions concrètes menées par la collectivité en 2016 et en 2017 pour faire progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur le territoire régional. Il constitue un point de référence pour évaluer, à l'avenir, les progrès accomplis, identifier les inégalités persistantes et proposer des politiques publiques adaptées à travers un plan d'actions pour la période 2018-2020, qui sera soumis au vote de l'assemblée régionale à l'automne 2018.

IV. Les indicateurs relatifs au fonctionnement de l'administration régionale au regard des 5 finalités du développement durable

Les 20 indicateurs présentés ci-dessous sont regroupés selon la finalité du développement durable principale à laquelle ils répondent.

1. La lutte contre le changement climatique

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre de mails par Agent et par jour	40	2018	L'envoi d'un mail équivaut environ à une émission de 20g. l'objectif est de rationaliser les envois pour atteindre 30 mails par agent et par jour.
Taux de virtualisation des serveurs informatiques	87%	2018	Nb serveurs Physiques : 80 Nb serveurs Virtuels : 520 L'objectif est d'atteindre 90% de virtualisation
Fourniture d'électricité verte dans les lycées	116,3 GW/an	2018	Ce marché réparti en 3 lots pour 349 points de livraison dans le Grand Est.
Nombre de visioconférences organisées par an	2813	2017	-

2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre de lycées en transition engagés dans l'axe gestion écologique des espaces extérieurs	15 lycées	2017/2018	15 lycées engagés dans la démarche « mon lycée se met au vert »

3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Pourcentage des agents bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de travailleurs handicapés	7,93 %	2017	Ce pourcentage est supérieur au minimum légal fixé à 6%.
Taux de féminisation de l'emploi	62 %	2017	Le taux de féminisation est plus important dans la filière administrative que technique.

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
M ² d'espaces de co-working uniquement à destination des agents de la Région	25 m ² dans 2 espaces	2018	2 espaces de co working en lorraine (Agence territoriale Épinal (15 m2) et Nancy (12 m2 au 20 è étage).
Nombre de jours de formation suivis par les agents de la Région	10 973 journées de formation	2016	-
Nombre de personnes recrutées par mobilité interne	131 personnes	2017	-
Pourcentage de personnes bénéficiant d'un temps partiel et répartition homme / femme	9,4% des agents exercent à temps partiel, 91% sont des femmes et 9% des hommes	2016	En matière de temps partiel, la politique de la Région Grand Est est de l'accorder à toute personne qui en fait la demande qu'il soit de droit ou sur autorisation. Ainsi en 2016, toutes les demandes de temps partiel ont été acceptées. 85% des temps partiels pour les femmes sont accordés pour convenance personnelle.
Pourcentage d'utilisation des congés paternité	87%	2016	En 2016, 52 agents titulaires ou non titulaires occupant un emploi permanent auraient pu prétendre à un congé de paternité à l'occasion de la naissance de leur enfant. Ce congé de 11 jours consécutifs se rajoute aux 3 jours de congés de naissance.
Santé au travail : maladie professionnelle et accident de service	62 maladies professionnelles reconnues re-	2016	Le détail des chiffres montre que les femmes sont exposées à un risque plus important en ce qui

	présentant 4 908 jours d'arrêt 539 accidents du travail recensés représentant 9870 jours d'arrêt		concerne la maladie professionnelle et les accidents de service.
--	---	--	--

5. Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Intitulé	Valeur	Année de référence	commentaires
Nombre de PC Fixes de plus de 5 ans réutilisés / an	300 PC	2018	300 ordinateurs fixes ont été réutilisés dans des lycées en 2018
Nombre d'écrans de plus de 8 ans réutilisés / an	200	2017	Ces écrans sont notamment utilisés pour le double affichage
Nombre d'imprimantes individuelles et partagées en service dans les bureaux des agents région	275	2018	-
Nombre de copieurs multifonctions en service dans les bâtiments région	104	2018	-
Nombre de marchés de la Région comportant une clause sociale	210	2017	-
Nombre d'heures insertion réalisées dans le cadre des marchés régionaux et leur équivalent en temps plein	47 009 h 30 ETP	2017	-
Nombre de marchés conclus comportant une clause environnementale	1 351 marchés	2017	Cela représente 54 % des marchés conclus par la Région en 2017.

* * *

Il vous est proposé :

- **de prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Région en 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean ROTTNER', with a stylized flourish at the end.

Jean ROTTNER